

Camp de jour 2021

LAC-DES-AIGLES



GUIDE DU PARENT

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du camp de jour de la municipalité de Lac-des-Aigles afin de faciliter une meilleure intégration de votre enfant.

Nous espérons que ce guide répondra à vos questions. Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions ou commentaires.

Vous pouvez communiquer avec nous tout au long de l'été en utilisant l'adresse courriel suivante : nadia@lacdesaigles.ca ou info@lacdesaigles.ca.

C'est avec votre collaboration que nous pourrons améliorer notre service de camp de jour.


Toute l'équipe du camp de jour vous souhaite un excellent été !

Coordonnatrice : Mme Nadia Castonguay

Animatrice 2021 : Mlle Ariane Sirois et
Mlle Jennyfer Chagnon

*Veuillez noter qu'afin d'alléger le document, le terme parent désigne les tutrices, tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

SECTIONS

1. Date d'ouverture et de fermeture
 2. Horaire de la journée
 3. Dîner
 4. Ratio des groupes
 5. Journée-type
 6. Activités
 7. Journée de pluie
 8. Journées thématiques
 9. À apporter
 10. Médication
 11. Les façons de procéder
 12. Communication
 13. Code de vie
 14. Conséquence en cas de manquement
 15. Sécurité sur le site
 16. Bottin téléphonique
 17. Covid-19
 18. Notes
- 

1. DATE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Le camp de jour 2021 **débutera le lundi 28 juin 2021**. Pour terminer **le vendredi 13 août 2021**. (7 semaines)

*** FERMÉ VENDREDI LE 2 JUILLET***

2. HORAIRE DE LA JOURNÉE

Toutes les activités se dérouleront du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h, à moins d'avis contraire.

Il sera possible de dîner sur place de 12h00 à 13h00 du lundi au jeudi en apportant son lunch.

3. DÎNER

Les repas ne sont pas fournis. L'encadrement du dîner est fait par les animatrices.

Afin de prévenir les incidents en lien avec les allergies alimentaires, il est **INTERDIT** de mettre dans la boîte à lunch des :

PRODUITS CONTENANT DES NOIX OU DES ARACHIDES

4. Ratio des groupes

Le ratio animateur/enfant pour les activités des jeux d'été est le suivant :

1 animateur pour 10 enfants

5. JOURNÉE-TYPE

8H – Arrivée des enfants et prise des présences

9H – Début des activités

10H15 – Collation

12H – Dîner (pour ceux qui reste)

13H – Arrivée des enfants et prise de présences

13H30 – Activités

14H30 – Collation

15H30 – Fin des activités (Rangement, jeux extérieur)

16H00 – Fermeture

6. Activités

Tous les enfants participeront quotidiennement à des activités enrichissantes et actives. Un calendrier d'activités vous sera fourni.

- Jeux ;
- Journées thématiques ;
- Activités sportives et artistiques ;
- Jeux coopératifs ;
- Jeux d'eau
- Sorties

7. Journée de pluie

En cas de journée de pluie, toutes les activités seront à l'intérieur du Pavillon du Lac.

8. JOURNÉES THÉMATIQUES

Durant l'été il est possible que l'animatrice organise une ou des journées thématiques (un courriel vous sera remis quelques jours avant).

N'hésiter pas à aider vos enfants pour qu'ils trouvent un déguisement, si nécessaire, selon le thème!

N'hésitez pas à aider vos enfants pour qu'ils trouvent un déguisement parfait selon le thème !

9. À APPORTER

Afin de nous assurer du bon déroulement des activités, nous demandons de mettre TOUS LES JOURS dans le sac de votre enfant :

- Lunch pour dîner (s'il dîne sur place) ;
- Beaucoup de collations ;
- Bouteille d'eau ou gourde ;
- Maillot de bain (2) et serviette (2) ;
- Espadrilles ou souliers pour les activités sportives ;
- Crème solaire (aucun prêt de crème solaire);
- Huile à mouche ;
- Coton ouaté ou veste ;
- Chapeau/casquette ;
- Vêtement de rechange.

***Il est important d'identifier clairement le matériel de votre enfant.**

Éviter d'apporter des objets personnels ou de valeur (jouet, matériel électronique) qui pourraient être perdus ou brisés.

NOUS DE SOMMES PAS RESPONSABLE DES OBJETS PERDUS.

10. MEDICATION

Outre la médication d'urgence (ex. : Épipen lors d'une allergie), aucun médicament, autant en vente libre que prescrit, n'est distribué ou administré par les animatrices. Le parent ou une personne désignée par celui-ci doit être en mesure de venir lui donner sur le site du terrain de jeux.

Si un enfant a besoin d'un auto-injecteur, il devrait l'avoir en tout temps avec lui sinon il pourrait se voir interdire l'accès au terrain de jeux.

11. LES FAÇONS DE PROCÉDER

ARRIVÉE

L'animatrice prendra les présences le matin à l'arrivée et à 13h00 après le dîner.

Si vous arrivez avec votre enfant après l'heure de début, assurez-vous qu'il soit bel et bien avec le groupe avant de quitter.

NOUS NE VOUS CONTACTERONS PAS EN CAS D'ABSENCE.

11. LES FAÇONS DE PROCÉDER (SUITE)

DÉPART

Le départ est contrôlé à la fin de la journée afin d'assurer la sécurité de votre enfant

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra, **attendre à l'extérieur** et se présenter à la responsable. Celle-ci vérifiera si le nom de la personne est bel et bien sur la fiche.

- Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements sont autorisées à quitter avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la fiche devait venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprenez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la fiche.
- Votre enfant sera autorisé à quitter à pied ou à vélo à 16H00 seulement ou selon l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription.

Avant de quitter, votre enfant devra aviser l'animatrice.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant 16H00 il serait préférable d'avertir l'animatrice par le biais d'un mémo ou de vive voix afin que votre enfant prépare tout son matériel. De cette façon, le départ se fera beaucoup plus rapidement.

- **Les parents ne pourront pas entrer à l'intérieur du Pavillon** pour venir chercher ou porter leur enfant.

12. COMMUNICATION

Il est important de nous communiquer toute information pertinente concernant votre enfant.

De notre côté, nous vous transmettrons, par courriel et ou par l'entremise de votre enfant, des feuilles d'information.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Si vous désirez prendre rendez-vous pour discuter d'une problématique quelconque concernant votre enfant, vous pouvez communiquer avec :

Mme Nadia Castonguay

Directrice générale adjointe au 418-779-2300 poste 11 ou par courriel : nadia@lacdesaigles.ca

13. CODE DE VIE (Personnel, enfant, parent...)
--

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m’amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

1. J’écoute et mets en application les consignes et règles de mon animateur et du terrain de jeux ;
2. Je participe activement aux activités et je m’amuse ;
3. J’utilise de bons gestes et j’emploi de bons mots et je suis poli lorsque je m’adresse aux autres ;
4. Je fais attention au matériel et au site du terrain de jeux ;
5. Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
6. Je reste avec mon animateur toute la journée ;
7. Je suis de bonne humeur et souriant ;

CE QUI VEUT DIRE QU'IL M'EST INTERDIT DE...

1. Sacrer ou adopter un mauvais langage ;
2. Donner des coups de poing ou de pied ;
3. Me chamailler ou me battre ;
4. Me sauver ;
5. Crier des noms, lancer des objets ;
6. Être arrogant envers l'animateur ;
7. Refuser de participer à une activité ;
8. Briser du matériel, vandaliser l'endroit ;
9. Cracher.

14. CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT

Lors d'un manquement au code de vie, il y aura une gradation des conséquences qui s'effectuera comme suit :

- a) **Avertissement verbal** : L'animatrice avise l'enfant verbalement. Une entente de modification de comportement pourra être complétée avec l'enfant, et les parents seront avisés de la situation.
- b) **Premier avertissement écrit** : Un premier avertissement écrit entraîne une expulsion pour une journée complète. L'animatrice avisera les parents de la situation.

- c) **Deuxième avertissement écrit** : Un deuxième avertissement écrit fait suite au premier avertissement écrit. Pour cet écart de conduite, l'animateur se voit dans l'obligation d'expulser l'enfant pour 5 jours.
- d) **Troisième avertissement écrit** : Un troisième avertissement écrit entraîne un retrait définitif de l'enfant pour le reste de la saison estivale.

15. SÉCURITÉ SUR LE SITE

Nous vous demandons d'être vigilant sur le site du camp de jour pour la sécurité des enfants. **(Réduisez votre vitesse)**

16. BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

Mme Nadia Castonguay

Coordonnatrice

418-779-2300, poste 11

nadia@lacdesaigles.ca

Mme Ariane Sirois, Animatrice

581-600-8686 (Pavillon)

sirois_ariane@hotmail.com

Mlle Jennyfer Chagnon, Animatrice

581-600-8686 (Pavillon)

jennyferchagnon@hotmail.com

17. Directives de la santé publique

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, de nombreux changements sont requis afin de permettre la réouverture des camps de jour au Québec. Ce point a pour but d'expliciter les différents éléments qui devront spécialement être nus en place afin d'assurer une expérience sécuritaire et positive. Aux jeunes qui fréquentent le camp de jour de la Municipalité de Lac-des-Aigles cet été.

1. Distanciation physique

Assurer un espace d'un mètre entre les participations et organiser l'environnements physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.

2. Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en respectant le nombre maximum de participations par local pour respecter la distanciation physique.

3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirect entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches...)

4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des enfants et du personnel.

